

## Caliac 142 EP Green

Date de révision 07-juil.-2020

Remplace la version 06-févr.-2019

Numéro de révision 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Caliac 142 EP Green

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Axel Christiernsson BV  
1 Februariweg 13  
NL-4794 SM Heijningen  
Les Pays-Bas  
Téléphone: +31-167-522980

##### Pour plus d'informations, contacter

[hse.support@axelch.com](mailto:hse.support@axelch.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +46 (0) 303 332500 pendant les heures ouvrables

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Pays-Bas	National Poisons Information Centre: +31 30 274 88 88 Destiné uniquement à informer les professionnels en cas d'intoxication aiguë

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet.

**3.2 Mélanges**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée.

**COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Ce produit est une graisse calcium-lithium basée sur l'huile minérale avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Keep at a temperature not exceeding 45 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

### Équipement de protection individuelle



<b>Protection des mains</b>	Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Semi-solide	
<b>Aspect</b>	Aucune information disponible	
<b>Couleur</b>	vert	
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>		Aucune information disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune information disponible
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C / > 302 °F	Basé sur l'huile.
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>		Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	Aucune information disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique	> 20.5 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
Viscosité dynamique		Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

Propriétés explosives	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Propriétés comburantes	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	< 1000 kg/m <sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité Stable.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

Ingestion Aucun danger par ingestion connu. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes Aucune information disponible.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	5.661,80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3.386,90 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue**

Sans objet.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Écotoxicité</b>	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Toxicité pour le milieu aquatique inconnue</b>	Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Persistance et dégradabilité</b>	N'est pas facilement biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Bioaccumulation</b>	LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.
------------------------	--------------------------------------

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité dans le sol</b>	Après rejet, s'adsorbe dans le sol.
<b>Mobilité</b>	Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Évaluation PBT et vPvB</b>	Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des
-------------------------------	---

substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** 13 08 99\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

#### RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

#### ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

#### IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

**OACI (aérien)**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1).

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**Exigences de notification pour l'exportation**

Sans objet.

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

Non contrôlé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
REACH	Est conforme
ENCS	-
IECSC	Est conforme
KECL	-
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme
TSCI	-

**Légende**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

**REACH** - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**TSCI** - Taiwan Chemical Substance Inventory

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ATE - Acute Toxicity Estimate

CAS - Chemical Abstracts Service

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture

EC - European Commission

EUH - European Hazard statement

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

PBT - Persistent, Bio-accumulative and Toxic

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity

VOC - Volatile Organic Compounds

vPvB - Very Persistent, Very Bio-accumulative

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

### Méthode de classification

Méthode de calcul

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

---

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Organisation mondiale de la santé

<b>Date de révision</b>	07-juil.-2020
<b>Remarque sur la révision</b>	Sections de la FDS mises à jour, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
<b>Conseil en matière de formation</b>	Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**